



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
29 juillet 2005
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2005

6-9 septembre 2005, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport de la session annuelle de 2005
(13-24 juin 2005, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré au PNUD.</i>	4
II. Plan de financement pluriannuel	4
III. Engagements de financement	6
IV. Arrangements de programmation	6
V. Rapport sur le développement humain	8
VI. Programmes de pays et questions connexes	9
VII. Fonds d'équipement des Nations Unies	10
VIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	11
IX. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	12
X. Égalité des sexes au PNUD	14
XI. Évaluation	15
XII. Questions financières, budgétaires et administratives	17
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP.</i>	18
XIII. Audit et contrôle internes	18
XIV. Processus de programmation	21
XV. Visites sur le terrain	22



<i>FNUAP</i>	24
XVI. Rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2004.....	24
XVII. Engagements financiers en faveur du FNUAP.....	25
XVIII. Programmes de pays et questions connexes.....	26
XIX. Autres questions.....	27

I. Questions d'organisation

La session annuelle de 2005 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 13 au 24 juin.

Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail oralement modifié de la session (DP/2005/L.2 et Corr.1) et le rapport de la première session ordinaire de 2005 (DP/2005/14).

Dans sa décision 2005/31, le Conseil d'administration a approuvé le calendrier ci-après des sessions qu'il tiendrait en 2005 et 2006 :

Deuxième session ordinaire de 2005 :	6-9 septembre 2005
Première session ordinaire de 2006 :	23-27 janvier 2006
Session annuelle de 2006 :	12-23 juin 2006 (Genève)
Deuxième session ordinaire de 2006 :	11-15 septembre 2006

La déclaration liminaire du Président peut être consultée à l'adresse : <www.undp.org/execbrd>.

Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 2005 figurent dans le document DP/2005/30, qui peut être consulté à l'adresse <www.undp.org/execbrd>.

Déclaration de l'Administrateur

Dans son discours d'adieu au Conseil d'administration, l'Administrateur du PNUD a évoqué avec émotion ses six années à l'organisation, dont il a noté avec satisfaction les nombreux acquis durant son mandat. Il a appelé l'attention sur le niveau des ressources, qui avait augmenté d'environ 40 % en cinq ans, et sur la renommée grandissante du PNUD, conseiller et défenseur d'un développement axé sur l'humain.

Estimant que le PNUD, fort de ces résultats, était mieux à même d'aider les pays à prendre en main leur propre développement, il a souligné que durant les cinq années précédentes l'organisation avait centré son action :

- a) Sur des objectifs définis et gagné ainsi en efficacité, 95 % des dépenses de programme étant réparties dans cinq domaines d'intervention;
- b) Sur les interventions de terrain, avec des unités de ressources sous-régionales et des centres régionaux, déplaçant ainsi les fonctions du centre vers les pays;
- c) Sur l'exploitation des connaissances, en reliant des systèmes de gestion de connaissances entre eux par son réseau mondial de façon à diffuser partout des informations utiles sur le développement;
- d) Sur l'humain, en s'attachant à la formation et à l'avancement au mérite;
- e) Sur la satisfaction des besoins des pays, en faisant des objectifs du Millénaire pour le développement un contrat social pour les pays de programme, les bailleurs de fonds, les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales, tout en étant attentif à l'évolution de la conjoncture mondiale.

Soulignant que 2005 était une année décisive, l'Administrateur a appelé l'attention du Conseil d'administration sur les trois piliers sur lesquels le Secrétaire général fondait son plan de réforme, à savoir le développement et l'action humanitaire, la paix et la sécurité et les droits de l'homme et la primauté du droit. Il a mis l'accent sur le rôle central que le PNUD devait jouer dans ces trois domaines aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et souligné la corrélation entre l'allègement de la dette et l'aide. Il entrevoyait pour le PNUD une mission plus grande, en particulier pour aider les pays à renforcer leurs capacités pour atteindre ces objectifs.

Évoquant le travail entrepris par le PNUD pour renforcer le réseau des coordonnateurs résidents, il a rappelé que l'organisation avait fait un grand pas pour soulager les coordonnateurs résidents en nommant des directeurs de pays dans 40 pays choisis à titre expérimental. Il a regretté que les pays donateurs n'aient pas fourni toute l'aide financière promise à cette entreprise.

Il a remercié les membres du Conseil d'administration de l'avoir soutenu tout au long de son mandat, et a assuré aux délégations et au personnel que son successeur, M. Kemal Derviş, était la personne qu'il fallait pour guider le PNUD vers l'avenir.

Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/15, intitulée « Hommage à Mark Malloch Brown, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de 1999 à 2005 ».

Les propos de l'Administrateur peuvent être lus sur le site Web : <www.undp.org/execbrd>.

Débat consacré au PNUD

II. Plan de financement pluriannuel

Le Conseil d'administration a examiné le rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004 (DP/2005/16), les rapports du Corps commun d'inspection (DP/2005/16/Add.1) et l'annexe statistique (DP/2005/16/Add.2).

Les délégations ont félicité le PNUD d'être parvenu dans son exposé à un bon équilibre entre les analyses et le compte rendu des résultats; elles ont relevé des améliorations dans l'orientation stratégique et dans la réceptivité aux besoins des pays, l'alignement des priorités de programme avec le plan de financement pluriannuel et la gestion résolument axée sur les résultats. Elles se sont félicitées des résultats obtenus par le PNUD au niveau mondial.

Quelques délégations ont demandé au PNUD de faire à l'avenir des analyses plus concises de la situation, en citant les points qui devaient être améliorés. Elles ont souhaité une meilleure présentation des résultats de l'exécution du programme de même qu'une méthode plus perfectionnée pour mesurer les progrès, et ont insisté sur l'exploitation des résultats, notamment pour réaliser l'égalité entre les sexes et lutter contre le sexisme. Des suggestions ont été faites touchant la promotion de la coopération Sud-Sud et les recommandations formulées dans le rapport de la Commission du secteur privé et du développement, concernant des domaines jugés dignes d'intérêt dans le plan de financement pluriannuel.

Conscientes de l'interdépendance entre la sécurité et le développement, des délégations ont exhorté le PNUD à continuer d'aider à consolider la paix. Il a été suggéré qu'il étende son action vers l'énergie et l'environnement et dans la lutte contre le VIH/sida. De l'avis de certaines délégations, c'était aux pays de prendre en main le programme de développement.

Les délégations ont encouragé le PNUD à poursuivre son travail de simplification et d'harmonisation des opérations des organismes des Nations Unies au niveau des pays, étant donné son rôle d'administrateur du réseau des coordonnateurs résidents. Elles ont estimé que la mission du PNUD devrait être définie dans l'examen triennal des activités opérationnelles (E/2004/68) avalisé par la résolution 59/250 de l'Assemblée générale.

Notant que les ressources du PNUD avaient sensiblement augmenté en 2004, les délégations ont invité les pays qui étaient en mesure de le faire à le doter d'une base stable et durable de ressources, notamment ordinaires.

Le Conseil d'administration a demandé qu'un résumé analytique et un organigramme montrant la chaîne de résultats soient inclus dans les prochains rapports sur le plan de financement pluriannuel, et a choisi le renforcement des capacités comme thème du rapport annuel de 2006. Il a également demandé que lui soit présenté, à sa première session ordinaire de 2006, un calendrier pour l'établissement et l'examen de son rapport sur l'évaluation de fin de cycle des résultats obtenus dans le cadre du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 ainsi que pour le processus de mise au point du plan pour 2008-2011.

L'Administrateur associé a remercié les délégations de leurs observations et critiques. Il a convenu que le PNUD devait continuer à circonscrire son action, s'agissant en particulier d'aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En réponse à des questions diverses, il a expliqué qu'il faudrait du temps pour évaluer la contribution de la coopération Sud-Sud à l'action du PNUD, car cette coopération n'avait été intégrée comme moteur de développement dans le plan de financement pluriannuel qu'à la fin de 2004. Il a précisé que le PNUD était paré pour réaliser l'égalité entre les sexes. Comme suite au rapport de la Commission du secteur privé et du développement, il a expliqué l'action menée par le PNUD et ses partenaires nationaux pour le développement du secteur privé local. Il a indiqué que le PNUD envisageait de présenter les résultats de l'exécution des programmes pays par pays.

La Conseillère en matière de programmes du Groupe d'appui opérationnel du PNUD a appelé l'attention sur les mécanismes d'assurance de qualité du plan de financement pluriannuel, en particulier les audits internes élargis au niveau des bureaux de pays et le contrôle exercé par les bureaux régionaux. Elle a précisé que le PNUD s'en était rigoureusement tenu aux propositions concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel approuvées par le Conseil d'administration dans sa décision 2004/1, et qu'il continuerait d'améliorer sa documentation.

Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/20 sur le plan de financement pluriannuel (Rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004) et les rapports du Corps commun d'inspection, et pris note de l'annexe statistique (DP/2005/16/Add.2).

III. Engagements de financement

En examinant l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2005 et au-delà (DP/2005/17), les délégations ont constaté avec satisfaction que les recettes pour 2004 s'étaient élevées au total à 4,1 milliards de dollars.

Elles se sont réjouies à la perspective de voir le PNUD atteindre l'objectif de 1,1 milliard de dollars de ressources de base visé pour 2007. Elles ont exhorté les pays donateurs et les pays de programme à honorer leurs promesses de contributions pluriannuelles au titre des ressources de base. Le Conseil d'administration a demandé aux pays d'augmenter leurs contributions en 2005 pour permettre au PNUD de reconstituer rapidement ses ressources de base.

Les délégations ont formulé des observations et des questions, demandant en particulier : une meilleure répartition des charges financières entre les États Membres; les raisons de la diminution des contributions des pays de programme au titre des ressources de base; l'application d'urgence de la Déclaration de Paris, par souci d'efficacité de l'aide; et la façon dont les fluctuations monétaires influaient sur les ressources et l'exécution de programmes.

En réponse, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques du PNUD a insisté sur la réelle augmentation des ressources de base. Il a souligné que toute stratégie de mobilisation de ressources devait prendre en compte les contributions potentielles au titre d'autres ressources, qui pourraient augmenter considérablement grâce à la confiance des donateurs. Il a redit que le PNUD était décidé à s'assurer de l'augmentation des contributions des pays de programme et de ses ressources, sans oublier sa détermination à œuvrer efficacement au développement et à donner suite à la Déclaration de Paris.

Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/23 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources générales du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2005 et au-delà.

IV. Arrangements de programmation

Le Conseil d'administration s'est penché sur l'examen à mi-parcours des nouveaux arrangements de programmation pour 2006-2007 (DP/2005/18), conformément à la décision 2002/10 qui voulait que la période de programmation soit portée à quatre ans et que les allocations au titre de la rubrique 1.1.1 des montants cibles pour l'affectation des ressources de base (MCARB) soient recalculées à mi-parcours en fonction des chiffres sur le revenu national brut et la population.

Dans l'examen à mi-parcours, le PNUD sollicitait l'approbation du Conseil d'administration sur trois propositions : a) la réactualisation du montant des ressources allouées au titre des M-CARB 1.1.1 pour les exercices 2006 et 2007; b) la modification des affectations de ressources entre les rubriques 1.1.1 et 1.1.2 des M-CARB pour les nouvelles ressources disponibles en sus des ressources de base du programme d'un montant total de 450 millions de dollars, en vue de répondre aux besoins urgents de renforcement des capacités nationales; et c) un niveau prévisible

de ressources annuelles affectées au Programme d'assistance au peuple palestinien, d'un montant de 3 millions de dollars.

La *première proposition* était assortie de deux options, à savoir : a) tenir compte de tous les pays qui ont connu une révision à la hausse ou à la baisse de leurs allocations annuelles initiales au titre des MCARB 1.1.1; b) ne tenir compte que des pays qui ont enregistré une révision à la hausse de leur allocation annuelle initiale au titre des MCARB 1.1.1.

La plupart des délégations ont préféré la deuxième option mais ont insisté sur la nécessité de protéger les pays les moins avancés. D'autres voulaient maintenir le système existant.

Dans l'ensemble, les délégations ont suggéré qu'à l'élaboration du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011, on modifie la méthode de calcul des montants cibles pour l'affectation des ressources de base en utilisant d'autres critères. Elles ont demandé l'établissement d'un rapport sur les arrangements de programmation pour le renforcement des capacités pour 2005-2007 qui décrirait le système d'incitation appliqué. Dans sa décision, le Conseil d'administration a décidé de maintenir les montants de ressources allouées au titre des MCARB 1.1.1 pour 2006 et 2007.

Pour ce qui est de la *deuxième proposition*, les délégations se sont déclarées très favorables à l'idée d'aider les pays les moins avancés et les pays à faible revenu à renforcer leurs capacités et d'améliorer la marge de manœuvre financière du PNUD au niveau des pays.

Notant que le PNUD s'intéressait surtout aux pays qui ont obtenu de bons résultats, les délégations l'ont engagé à veiller à ce que les MCARB 1.1.2 soient affectées en fonction de critères objectifs. Elles ont souligné l'importance de la coordination entre les donateurs et de la cohésion entre les organismes des Nations Unies. Elles ont exhorté le PNUD à utiliser toutes les sources pertinentes pour déterminer les difficultés dues au manque de moyens, y compris pour ce qui est des cycles nationaux de planification du développement et de l'élaboration de documents de stratégie de réduction de la pauvreté.

Au sujet de la *deuxième proposition*, le Conseil d'administration a décidé : de ramener le rapport des affectations entre les rubriques 1.1.1 et 1.1.2 du MCARB de 60/40 % à 50/50 %; d'éliminer la limite actuelle des affectations aux pays entre les rubriques 1.1.1 et 1.1.2; et d'introduire une marge de manœuvre pouvant atteindre 10 % pour faciliter le transfert des ressources allouées au titre des MCARB 1.1.2 entre les régions.

Les délégations se sont dites favorables à la troisième proposition, et ont approuvé l'allocation annuelle de 3 millions de dollars au Programme d'assistance au peuple palestinien.

L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a pris note de la demande tendant à ce qu'un document plus analytique soit établi sur le renforcement des capacités sur la base du plan de financement pluriannuel et des rapports d'évaluation, et de la nécessité de faire coïncider la modification des arrangements de programmation avec la période du plan de financement pluriannuel suivant. Il a expliqué que le plan de financement pluriannuel et les arrangements de programmation dépendaient du budget d'appui biennal et du financement du

programme. La réactualisation à mi-parcours s'imposait en raison de l'allongement de la période de financement du programme visant à donner les informations les plus récentes.

Il a indiqué que la première option n'aurait pas d'incidences sur les coûts alors que la deuxième entraînerait une dépense supplémentaire de 8,2 millions de dollars, à prélever sur les 450 millions de dollars de ressources de base. Il a expliqué que les MCARB 1.1.1 pouvaient et devraient être utilisés pour le renforcement des capacités et que l'augmentation des MCARB 1.1.2 devait servir à encourager l'élaboration de bons programmes face aux impératifs des objectifs du Millénaire pour le développement. L'affectation des MCARB 1.1.2 était fonction du programme et de son efficacité définis dans le plan de financement pluriannuel. Si d'autres critères devaient être utilisés à la place du revenu national brut, ils devaient bien refléter les besoins des pays les plus pauvres.

Le Conseiller principal du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a souligné que la proposition touchant les MCARB 1.1.2 devait s'inscrire dans le cadre de l'action du PNUD en application du programme de réforme et celle menée par les pays de programme pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. C'était sur la base des stratégies nationales de développement que se déterminait le montant des ressources financières à affecter aux pays de programme. Grâce à cette coopération, le PNUD a pu définir dans quels domaines les MCARB 1.1.2 devaient être affectées et améliorer ainsi la capacité de gestion et d'emploi de l'aide, sans condition ni changement de critères et sans dépasser les limites du mandat que lui ont confié les organes délibérants.

Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/26 sur l'examen à mi-parcours des nouveaux arrangements de programmation.

V. Rapport sur le développement humain

Le Directeur du Bureau chargé d'établir le rapport mondial sur le développement humain a présenté la mise à jour sur les consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2005/19), conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale qui a invité le Conseil d'administration à l'inscrire à son programme de travail annuel.

Les délégations ont remercié le Bureau d'avoir organisé cinq consultations officielles constructives avec les États Membres pour établir le rapport mondial. Elles ont reconnu que le Bureau avait étoffé ses activités statistiques et ont mis l'accent sur le fait que, sans être responsable de la collecte de données de base, il doit veiller à ce que celles dont il se sert soient objectives et de la meilleure qualité.

Plusieurs délégations ont réaffirmé leur appui à l'indépendance dont jouit la rédaction du Bureau et ont reconnu sa contribution à la réflexion sur le développement. Les délégations se sont dites satisfaites du maintien de la neutralité, de l'indépendance et de la transparence et ont dit qu'elles souhaitaient jouer un rôle direct dans le choix des domaines thématiques que couvre le *Rapport sur le développement humain*. Un appel a été lancé à la poursuite des débats sur les domaines thématiques par le biais du site Web du Bureau et la suggestion tendant à consacrer un futur rapport au thème de l'égalité a été appuyée.

Les délégations ont encouragé le Bureau chargé d'établir le rapport mondial sur le développement humain à tirer le maximum des informations, des connaissances et de l'expérience acquise grâce à l'engagement des bureaux de pays avec les pouvoirs publics et leurs bases de données statistiques. Elles l'ont invité à collaborer avec les organismes des Nations Unies au niveau des pays afin d'harmoniser la collecte et la compilation de données et de coordonner les rapports sur le développement humain établis aux niveaux national, régional et mondial, conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale et à l'examen triennal des activités opérationnelles de 2004.

Le Directeur du Bureau chargé d'établir le rapport mondial sur le développement humain a mis en évidence les investissements engagés par le Bureau afin de rassembler des statistiques fiables et de collaborer avec les services nationaux de statistique et les organismes de l'ONU afin de corriger les anomalies. À cette fin, le Bureau allait créer un poste spécialisé au sein de son équipe statistique. Tout en soulignant que le Bureau désire étendre aux États Membres le processus de consultation, le Directeur a noté qu'il fallait parvenir à un équilibre entre l'indépendance et la responsabilité de la rédaction.

Le Conseil d'administration a pris note de la mise à jour sur les consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2005/19).

VI. Programmes de pays et questions connexes

Le Conseil d'administration a examiné le programme mondial du PNUD pour 2005-2007 (DP/GP/1/Rev.1), la prorogation des cadres de coopération de pays de la République démocratique du Congo et du Libéria (DP/2005/20), le document relatif au projet de programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (CEI) (DP/RPD/REC/1) et le projet de descriptif de programme sous-régional pour les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade (DP/DSP/CAR/1), initialement présenté à la première session ordinaire de 2005.

Le Conseil a formulé des observations sur les projets de descriptif de programme de pays pour le Burkina Faso, le Ghana, la Namibie, l'Ouganda; le Cambodge, la Chine, le Viet Nam; l'Albanie, le Bélarus, la Bulgarie, la Géorgie, la Turquie, l'Ukraine; le Pérou et les îles Turques et Caïques. Le PNUD tiendra compte de ces observations dans les descriptifs de programme de pays avant que la version finale de ces programmes soit établie et approuvée lors de la première session ordinaire de 2006. Les programmes de pays parachevés seront affichés sur le site Web de chaque bureau avant la fin d'octobre 2005.

En ce qui concerne le document relatif au projet de programme régional pour l'Europe et la CEI, les délégations ont félicité le PNUD de la coordination du processus de consultation et l'ont invité à donner la priorité aux questions liées à l'énergie et aux ressources naturelles en soulignant combien il importait de surmonter les effets de la catastrophe de Tchernobyl et de coordonner la lutte contre le trafic transfrontières en coopération avec les gouvernements et la société civile. Elles ont encouragé le PNUD à conserver son impartialité et à respecter le principe de l'appropriation nationale des programmes, à donner la priorité aux pays les plus démunis, à se pencher sur le problème de l'exclusion sociale, à fournir des détails

sur l'intégration régionale et à garantir la transparence du fonctionnement du centre régional de Bratislava.

En ce qui concerne le programme mondial, les délégations ont félicité le PNUD d'avoir poursuivi des consultations constructives qui avaient permis d'élaborer un programme clair et cohérent allant dans le sens des recommandations du plan de financement pluriannuel et de l'examen triennal des activités opérationnelles. Elles ont manifesté leur approbation pour ce concept, pour l'évolution vers le développement des capacités locales, les liens qui existent entre les OMD et les domaines d'activité du PNUD, l'importance accordée à la coopération Sud-Sud et la stratégie adoptée face au VIH/sida. Elles ont souligné la nécessité de tenir compte des droits de l'homme et ont demandé des précisions sur la relation qui existe entre le PNUD, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Elles ont souligné combien il importait que les pays prennent en main la conception des programmes et dit qu'elles comptaient sur le PNUD pour leur faire périodiquement rapport sur l'état d'avancement des programmes en coopération avec les pays qui en font l'objet.

Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/16 sur le programme mondial du PNUD pour 2005-2007; il a pris note des projets de descriptif de programme de pays et des observations faite à leur sujet; il a pris note aussi des premières prorogations pour un an (1^{er} janvier-31 décembre 2006) des cadres de coopération de pays de la République démocratique du Congo et du Libéria (DP/2005/20); il a également pris note du document relatif au projet de programme régional pour l'Europe et la CEI, 2006-2010 (DP/RPD/REC/1) et approuvé le programme sous-régional pour les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) et la Barbade.

VII. Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration a examiné le plan d'activités 2005-2007 du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2005/22) et le rapport annuel axé sur les résultats (DP/2005/21) soumis en réponse à la décision 2005/5 dont il ressort que le Fonds devrait conserver son indépendance mais renforcer ses liens financiers avec le PNUD en concentrant ses efforts sur la lutte contre la pauvreté et la réalisation des OMD dans les pays les moins avancés (PMA).

De nombreuses délégations ont exprimé leur appui aux travaux du Fonds dans les domaines de la gouvernance locale et du microfinancement et cité les résultats de la récente évaluation de son impact d'où il est ressorti qu'il était efficace, axé sur les résultats et qu'il ne perdait pas de vue ses objectifs. Une délégation a indiqué que la gouvernance locale était plus transparente, plus participative et plus responsable grâce aux travaux du Fonds et l'a félicité d'avoir respecté le principe d'appropriation nationale des programmes. D'autres délégations ont indiqué que les stratégies du Fonds pour réduire la pauvreté et l'impact qu'il a sur les orientations méritaient d'être imités.

Certaines délégations ont jugé que le plan d'activités était trop ambitieux et que le plan d'exécution était vague et elles ont demandé des précisions sur les délais prévus, les étapes et les ressources. Des détails ont été demandés sur l'impact des

interventions du Fonds et le Conseil d'administration a prié l'Administrateur de nommer dès que possible un nouveau secrétaire exécutif.

Les délégations ont exprimé leur appui en faveur des efforts de décentralisation et de régionalisation du Fonds et ont demandé un complément d'information sur les services communs et les arrangements relatifs à la participation aux coûts qui devraient être intégrés au budget d'appui biennal (une rubrique distincte étant consacrée au Fonds) qui sera présenté au Conseil lors de sa deuxième session ordinaire de 2005. Elles ont demandé pour la première session ordinaire de 2006 un rapport sur les processus de décisions budgétaires et programmatiques du Fonds.

Tout en soulignant l'importance d'une base de ressources ordinaires solide et fiable, les délégations ont relevé avec inquiétude que le Fonds restait financé par un nombre limité de donateurs et ont invité tous ceux qui seraient en mesure de le faire à annoncer des contributions supplémentaires, y compris en finançant le Fonds d'affectation spéciale « Investir dans les pays les moins avancés ». Elles ont aussi souligné la nécessité de renforcer la capacité d'absorption locale. Dans sa décision, le Conseil d'administration a encouragé les États Membres, en particulier les pays les moins avancés, à soutenir les efforts de mobilisation de ressources du Fonds d'équipement des Nations Unies.

La Secrétaire exécutive adjointe chargée du Fonds d'équipement des Nations Unies a attiré l'attention sur les efforts visant à renforcer les liens financiers et programmatiques entre le PNUD et lui. Elle a fait valoir qu'il avait réussi à mettre en place des institutions de microfinancement et à créer des environnements propices et elle a indiqué qu'il fournirait des détails sur le budget, l'intégration financière et les dispositifs juridiques lors d'une prochaine session du Conseil. Elle a réaffirmé l'importance d'un financement pluriannuel fiable en ajoutant que le Fonds d'équipement des Nations Unies collaborait avec les bureaux de pays afin de définir des stratégies de mobilisation des ressources.

Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/29 sur le plan d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies 2005-2007 : investir dans les PMA pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et il a pris note du rapport annuel axé sur les résultats (DP/2005/21).

VIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration a examiné le rapport annuel (DP/2005/23) du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et un rapport d'activité sur la mise au point d'un plan d'action permettant d'accroître l'efficacité des activités liées aux contrats et de parvenir à la viabilité financière (DP/2005/CRP.10).

Les délégations ont félicité le Directeur exécutif d'avoir bien su diriger le Bureau. Tout en se disant satisfaites des réalisations et des projections commerciales et financières, elles ont appelé l'attention sur la nécessité de respecter le principe de recouvrement intégral des coûts de fonctionnement et de mettre au point une nouvelle méthode de fixation des prix – qui serait brièvement exposée lors de la deuxième session ordinaire de 2005 – de modifier les règlements financiers du

Bureau afin notamment de tirer le maximum du système Atlas et de continuer à décentraliser et rationaliser la structure. Elles ont prié le Bureau de présenter les documents requis en temps voulu au Conseil d'administration.

Les délégations ont dans l'ensemble approuvé l'évolution vers des activités dans les situations d'après conflit mais certaines se sont interrogées sur ses risques et sur les prescriptions relatives à la gestion des risques. Plusieurs ont manifesté leur appui au Bureau, entité distincte et autofinancée. Elles ont en majorité estimé qu'un créneau solide existait pour lui et que ses services étaient sollicités et elles se sont déclarées optimistes devant la conjoncture commerciale et financière.

Le Directeur exécutif a indiqué que les modifications aux règlements financiers seraient présentées lors de la première session ordinaire de 2006 à l'issue de consultations officieuses. Tout en soulignant les problèmes que posait le lancement du système Atlas, il a invoqué la manière de plus en plus rationnelle dont le Bureau l'utilisait et réaffirmé que les solutions permettant d'atteindre une viabilité durable seraient précisées dans le futur plan d'action qui présentera des solutions permettant de réduire les coûts, de favoriser la souplesse, de simplifier la prise de décisions et de renforcer la présence au niveau des pays. Le Bureau menait un dialogue avec le PNUD sur les prestations actuelles de services et les orientations futures.

Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Directeur exécutif (DP/2005/23) et du rapport d'activité sur l'état d'avancement d'un plan d'action global (DP/2005/CRP.10).

IX. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Lors de l'examen du rapport sur l'application du plan de financement pluriannuel du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour 2004 (DP/2005/24), les délégations ont remercié le Fonds d'avoir établi un rapport bien structuré et instructif. Elles ont exprimé leur appui au Fonds et encouragé les organismes faisant partie du Groupe des Nations Unies pour le développement à profiter de l'expérience et de l'expertise du Fonds, notamment s'agissant de faciliter et de prôner l'égalité des sexes et d'intervenir vigoureusement suivant le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Elles ont noté la démarche efficace adoptée par le Fonds sur le terrain en fonction des besoins des pays de programme, souligné l'importance de la formation et celle de la participation des hommes et mis l'accent sur le rôle central qu'UNIFEM doit continuer de jouer en faveur de l'égalité entre les sexes en tant que pilier de la réalisation des OMD. On a demandé que le souci de l'égalité des sexes soit intégré dans tous les instruments de programmation, en particulier dans le bilan commun de pays (BCP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et que soient adoptés des programmes axés sur les droits de l'homme et faisant une large place à la problématique hommes-femmes en étroite concertation avec UNIFEM.

Soulignant l'importance du partenariat entre le PNUD et UNIFEM et reconnaissant la contribution centrale du Fonds à la réforme des Nations Unies, les

délégations ont déclaré qu'elles approuvaient les efforts de collaboration déployés par ces organismes vers la coopération, l'harmonisation et l'utilisation rationnelle des ressources au niveau des pays.

Les délégations ont exprimé leur préoccupation face aux taux de prévalence élevés du VIH/sida chez les femmes et ont souligné la nécessité de développer la participation des femmes aux décisions, en particulier dans le cadre des activités d'après conflit et de consolidation de la paix. Elles ont félicité UNIFEM d'avoir encouragé une démarche novatrice face au problème de l'égalité des sexes et d'avoir appuyé une budgétisation tenant compte des besoins particuliers des femmes et des politiques favorisant l'élaboration de programmes axés sur les droits de l'homme et ont encouragé tous les organismes des Nations Unies à faire de même, notamment en publiant des rapports périodiques sur l'action égalitaire. Tout en rendant hommage à UNIFEM pour sa lutte contre la féminisation de la pauvreté, les délégations ont rappelé qu'il importait d'envisager la lutte contre la pauvreté sous l'angle de l'égalité des sexes, en particulier pour les populations autochtones.

UNIFEM a été prié d'approfondir l'analyse dans le contexte de l'examen triennal des activités opérationnelles, du Projet Objectifs du Millénaire et de la Commission de la condition de la femme. Un délégué lui a demandé de veiller à ne fournir son assistance aux pays bénéficiaires de programmes que s'ils en font la demande et en se conformant au principe de la prise en main du programme par les pays.

Notant l'accroissement des ressources ordinaires ou non, les délégations ont invité tous les pays en mesure de le faire à continuer d'assurer un appui financier à UNIFEM en faisant régulièrement des annonces de contributions pluriannuelles et de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes que gère UNIFEM.

Le Comité consultatif d'UNIFEM qui comprend cinq États Membres, dont chacun représente une région, a noté dans son évaluation indépendante (A/60/62-E/2005/10) que l'intégration sexospécifique était mal comprise dans tout le système des Nations Unies et il a appelé tous les organismes à justifier leurs résultats dans ce domaine. Tout en faisant valoir que les ressources de base du Fonds n'avaient pas augmenté proportionnellement à l'élargissement de son mandat, le Comité a invité les États Membres à accroître les montants alloués, en particulier au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Afin d'accroître l'autorité d'UNIFEM, le Comité consultatif a demandé que le poste de directeur exécutif devienne un poste de sous-secrétaire général.

Soulignant combien il importait que le Conseil d'administration et le Comité consultatif donnent au Fonds des directives pour lui permettre de s'acquitter avec succès de son mandat, la Directrice exécutive d'UNIFEM a défini trois domaines stratégiques dans ses réponses : le VIH/sida, l'intégration sexospécifique et le plaidoyer. Elle a appelé l'attention sur le dialogue qu'UNIFEM poursuit au niveau local avec les jeunes, les hommes et les associations religieuses pour la prévention et le traitement du VIH/sida afin de mettre fin à l'opprobre lié à la maladie et sur les dispositifs appuyés par les syndicats et négociés entre employeurs et employés afin d'attirer l'attention sur ce problème. Elle a mis en relief l'importance des partenariats stratégiques en citant la réussite des dispositions pratiques garantissant la mixité qui ont permis que le droit de vote des femmes soit assuré en Afghanistan.

La prise en compte systématique du VIH/sida et des droits de l'homme par le biais de la Commission supérieure des droits de l'homme, a-t-elle noté, montrait la nécessité du plaidoyer aux plus hauts niveaux. Elle a rappelé le rôle essentiel mais souvent ignoré que jouent les personnes qui se font entendre au niveau local afin de donner une plus grande visibilité aux questions qui concernent les femmes, tant au niveau mondial qu'au niveau national. Les collectivités locales ont influé sur les décisions, renforcé la mobilisation des ressources et amené les médias à accorder une plus grande attention à des questions comme celle de la violence à l'égard des femmes. Elle a souligné qu'en adoptant une démarche globale face aux problèmes posés par les migrations, la traite des personnes et la criminalité organisée on pouvait parvenir à des résultats et affirmé que la meilleure voie vers la paix et le développement passait par la participation des femmes à celui-ci.

Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/22 ayant trait au rapport à mi-parcours sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM.

X. Égalité des sexes au PNUD

Ressources humaines et égalité des sexes

Le Conseil d'administration est revenu sur les exposés oraux sur les réalisations et les problèmes de stratégie et d'équilibre concernant l'égalité des sexes dans les ressources humaines, en évoquant la feuille de note sur l'égalité des sexes et la diversité dans la gestion créée pour surveiller les progrès du PNUD dans cette voie.

Les délégations se sont dites satisfaites des efforts du PNUD pour réaliser l'égalité des sexes dans ses ressources humaines et l'ont encouragé à les poursuivre, notamment en recrutant aux postes supérieurs des femmes qualifiées – surtout celles des pays en développement. Elles ont souligné qu'il fallait enseigner l'égalité des sexes à tous les niveaux, notamment aux administrateurs recrutés sur le plan national, et y faire participer les hommes.

Confirmand les efforts entrepris pour sensibiliser le milieu du PNUD aux questions d'égalité des sexes, le Directeur de son Bureau des ressources humaines a cité plusieurs initiatives égalitaires, dont le recrutement dans les bureaux de pays d'administratrices recrutées sur le plan national et de fonctionnaires internationales. Déclarant préférer « l'intervention sélective » à « la discrimination positive », il a souligné que la direction du PNUD cherchait à « intervenir » pour assurer l'égalité des sexes après celle de la notation et des mérites lors du recrutement. Des objectifs féminins étaient fixés dans tous ses exercices de recrutement et, par exemple, il avait presque atteint son objectif de 70 % de participation féminine en 2005 où il y aurait 62 % de participantes à l'exercice d'évaluation pour les coordonnateurs résidents.

Stratégie et plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD

Le Conseil d'administration a examiné la stratégie et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD (DP/2005/7 et Corr.1) et sa note explicative (DP/2005/CRP.9).

Soulignant les directives de base à ce sujet contenues dans le plan de financement pluriannuel et l'examen triennal des activités opérationnelles de 2004,

approuvées par la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, les délégations ont répété que l'égalité des sexes doit être pour le PNUD une priorité et un moyen primordial pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Elles l'ont remercié de sa stratégie et de son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes qui, à leurs yeux, démontraient les progrès accomplis depuis la première session ordinaire de 2005. Certaines ont estimé qu'il devrait faire plus pour l'égalité des sexes et l'ont encouragé à agir sans délai.

Des délégations se sont demandé comment l'intégration des femmes serait financée une fois que le fonds d'affectation spéciale pour la parité serait épuisé. Le PNUD devrait donc envisager d'utiliser des ressources de base et des annonces de fonds pluriannuelles et prévisibles pour garantir une intégration durable. Les délégations ont recommandé que les budgets futurs et le plan de financement pluriannuel affectent une partie spécifique de leurs ressources à l'intégration des femmes. Elles ont souligné l'importance de la formation de tous les fonctionnaires, notamment dans les zones de crise et d'après conflit et ont encouragé le PNUD à s'appuyer sur l'expérience et les compétences de l'UNIFEM. L'importance de la maîtrise nationale a été soulignée et le PNUD a été invité à éviter les activités programmatiques qui pourraient lui faire dépasser les limites de son mandat.

Les délégations attendaient avec intérêt les débats à venir et ont demandé un plan d'action à moyen terme qui, contenant des indicateurs de résultats, des données de pays ventilés par sexe et une explication des mécanismes de surveillance, devrait refléter les conclusions de l'évaluation de l'intégration des femmes et s'appuyer sur la réponse de la direction du PNUD lors de la première session ordinaire en janvier 2006.

L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a assuré aux délégations que leurs observations et celles issues de l'évaluation de l'égalité des sexes seraient reflétées dans le plan d'action pluriannuel qui serait présenté au Conseil avec la réponse de la direction lors de la première session ordinaire de 2006. Il a répété que le PNUD voulait intégrer les femmes dans toutes ses activités de programme, surveiller l'impact des programmes d'égalité des sexes sur l'allocation des ressources et coopérer étroitement avec l'UNIFEM.

Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/27 sur l'égalité des sexes au PNUD.

XI. Évaluation

Conclusions préliminaires sur l'évaluation de l'intégration des femmes

Les délégations ont félicité le PNUD d'avoir évalué l'intégration des femmes mais plusieurs se sont dites préoccupées de la conclusion préliminaire selon laquelle les progrès d'ensemble étaient inégaux et limités. Sans nier la difficulté d'obtenir des données de genre fiables, elles ont souligné l'importance de la surveillance et de l'évaluation des initiatives d'intégration des femmes, les mérites d'une approche sexospécifique du développement et l'importance de la formation du personnel; et elles ont dit espérer que des preuves concrètes et des recommandations tirées de l'évaluation influenceraient la stratégie et le plan d'action pluriannuels pour l'égalité des sexes.

Notant l'importance d'un financement suffisant, des délégations ont invité le PNUD à utiliser ses ressources de base pour programmer l'action égalitaire et appelé à en discuter dans le cadre du budget d'appui biennal lors de la deuxième session ordinaire annuelle de 2005. D'autres ont souligné l'importance de la maîtrise nationale et des nuances de l'égalitarisme sur le terrain. Des délégations ont demandé comment le PNUD aborderait les insuffisances identifiées par l'évaluation et elles ont sollicité une réponse globale de la direction pour la première session ordinaire de 2006.

La chef de l'équipe d'évaluation de l'intégration des femmes au PNUD a remercié les délégations de leurs observations et souligné qu'il importait de s'attacher aux propositions pratiques et réalisables pour améliorer cette intégration. Elle a dit qu'il fallait motiver le personnel et a estimé que la connaissance des questions de parité devrait être exigée dans les postes supérieurs. Elle a cité le manque de capacité d'analyse en la matière dans les bureaux de pays et souligné que les progrès ne pouvaient pas dépendre que de quelques personnes décidées. Elle a souligné les limites du financement aléatoire des activités d'intégration féminine et l'importance du maintien de la dimension sexospécifique au PNUD. Elle a dit qu'il fallait que le personnel soit formé à tous les niveaux, que les gouvernements jouent un rôle clef dans les programmes de pays, et que la collaboration interinstitutions des Nations Unies soit renforcée.

Le Directeur du Bureau de l'évaluation a affirmé qu'un résumé de l'évaluation serait disponible à la deuxième session ordinaire de 2005 et que la réponse de la direction serait présentée à la première session ordinaire de 2006.

Le Conseil d'administration a pris note de l'exposé oral des conclusions préliminaires de l'évaluation de l'intégration des femmes.

Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation

En examinant le rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation (DP/2005/25), les délégations ont félicité le PNUD de ce bilan détaillé et équilibré des résultats et des problèmes. Elles ont été heureuses d'être renseignées sur la suite donnée aux évaluations et d'avoir la liste des évaluations effectuées. Elles ont noté l'augmentation du nombre d'évaluations des résultats par rapport à l'année précédente mais se sont dites préoccupées du petit nombre d'évaluations en Afrique, dans les États arabes et dans le domaine thématique du VIH/sida. Les délégations ont fait des observations positives sur les progrès de la simplification et de l'harmonisation grâce au Groupe des Nations Unies sur l'évaluation.

Les délégations ont encouragé le PNUD à œuvrer vers plus de qualité et de cohérence dans les évaluations, notamment au niveau des pays, et l'ont prié de choisir des programmes à évaluer en consultation avec les gouvernements des pays de programme et à y impliquer les parties prenantes. On a proposé que les coûts d'évaluation soient incorporés dans les plans de travail. Les délégations se sont réjouies de l'accent mis sur la création de capacités et ont encouragé le PNUD à participer plus intensément à la formation du personnel recruté sur le plan national. On a recommandé de veiller davantage à améliorer la qualité des évaluations décentralisées et à pédagogiquement utiliser les conclusions. Le PNUD a été encouragé à renforcer sa synergie avec d'autres fonds et programmes, notamment par des évaluations communes, conformément à l'examen triennal des activités opérationnelles et à d'autres déclarations. Les délégations ont appuyé l'élaboration

par le PNUD d'une politique d'évaluation conforme aux normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, d'un système de suivi des recommandations issues des évaluations, et de la réponse de sa direction.

La Directrice du Bureau de l'évaluation a reconnu les problèmes de la portée et de l'incidence de l'évaluation tout en notant que la situation des États arabes devrait être considérée dans le contexte des cycles des programmes de pays en cours. Elle a assuré aux délégations que le PNUD était décidé à hausser le niveau de l'évaluation en Afrique. Elle a noté que la question de sa portée était moins importante que celle de la qualité des résultats dans les domaines stratégiques; que la nouvelle politique fondée sur les normes des Nations Unies aiderait à améliorer la qualité; et que l'observation du suivi par le Centre de gestion en ligne des évaluations contribuerait par une meilleure utilisation. Elle s'est déclarée déterminée à rectifier une inexactitude qu'un membre du Conseil a signalée dans une évaluation récente et elle a décrit les initiatives entreprises avec d'autres organismes des Nations Unies par le biais du Groupe des Nations Unies sur la gestion, notamment un examen commun de l'évaluabilité du PNUAD; la conduite de nouvelles formes d'évaluation le concernant; et une évaluation commune envisagée de l'impact du système des Nations Unies au niveau des pays.

Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/21 sur le rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation pour 2004.

XII. Questions financières, budgétaires et administratives

Le Conseil d'administration a examiné le rapport sur les critères de définition des taux de recouvrement des coûts en fonction des projets (DP/2005/CRP.5) et la révision du règlement financier du PNUD (DP/2005/CRP.6).

Les délégations ont répété que tous les organismes devraient harmoniser leurs principes de recouvrement des coûts et loué la collaboration du PNUD avec le Groupe de gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement. Soulignant que les coûts une fois recouverts devaient revenir au système des Nations Unies et non aller dans les bureaux de pays, elles ont souligné l'importance de leur recouvrement intégral pour réaliser des activités financières grâce au partage des coûts avec des tiers, aux contributions des fonds d'affectation spéciale et au partage des coûts des pays de programme. Elles ont dit qu'il importait de mettre fin au financement croisé et d'assurer la transparence. On a demandé plus de détails sur les critères mondiaux de recouvrement des coûts et dit qu'il fallait que ceux-ci soient attribués à des sources réelles de financement. Le PNUD devrait veiller à ce que chaque source de financement couvre la part d'appui à la gestion et au programme qui lui revient.

Les délégations ont noté qu'une exécution irrégulière amènerait les donateurs à faire moins de contributions de base et plus de contributions affectées. On a souligné que les critères de participation aux coûts devaient être adaptés à la situation de chaque pays, le PNUD pouvant éventuellement fixer un plafond. Souhaitant une analyse plus détaillée, les membres du Conseil ont demandé, pour sa deuxième session ordinaire de 2006, un rapport sur la méthode de détermination des critères applicables aux taux de recouvrement des coûts en fonction notamment des modalités de financement et d'exécution et des coûts de gestion dans divers pays.

Les délégations ont dans l'ensemble accepté les changements proposés au règlement financier. Dans sa décision, le Conseil a approuvé, sur une base triennale provisoire, les changements au règlement proposés dans le document DP/2005/CRP.6; demandé que toutes les transactions opérées pendant la période dérogatoire à la séparation des tâches soient soumises à un examen a posteriori; et demandé un examen par les commissaires aux comptes de la mise en œuvre de ces changements à la fin de la période triennale dans le cadre de l'audit biennal.

À propos de la détermination des taux de recouvrement des coûts, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a cité les écarts dans les charges de travail imputables aux formules d'exécution nationale comme preuve qu'il faut de la souplesse. Il a reconnu que, pour améliorer l'exécution des projets, les donateurs et les pays de programme veulent de meilleurs critères de détermination de ces taux mais a déclaré que, bien que le PNUD ait une meilleure capacité de collecte de données, les données budgétaires fondées sur les résultats ne seraient prêtes qu'en 2007. Il a souligné l'harmonisation des pratiques de recouvrement des coûts dans tout le système grâce au Comité de haut niveau sur la gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement.

L'Administratrice assistante adjointe du Bureau de la gestion, Directrice du Bureau de la planification et du budget a assuré aux délégations que le PNUD était décidé à rendre compte, lors de consultations officieuses, de l'application de sa stratégie de recouvrement des coûts avant le rapport complet qui paraîtra en 2007. Elle a déclaré que le PNUD indiquerait le remaniement des coûts dans le budget d'appui biennal présenté à la deuxième session ordinaire de 2005. Elle a confirmé qu'il s'efforçait d'affiner les critères des taux de recouvrement des coûts, tant en son sein que par le Groupe de la gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement.

Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/17 sur la révision du règlement financier du PNUD (qui fait suite à la décision 2005/1); et la décision 2005/18 sur la gestion stratégique des coûts et ses implications pour leur recouvrement.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

XIII. Audit et contrôle internes

Le Conseil d'administration a examiné les rapports sur les activités d'audit et de contrôle internes du PNUD (DP/2005/26 et Corr.1), du FNUAP (DP/FPA/2005/9) et de l'UNOPS (DP/2005/27).

PNUD. Satisfaites des exposés détaillés, les délégations se sont réjouies du nouveau cadre, ont félicité le PNUD pour les mesures qu'il avait prises afin de mettre en œuvre les recommandations passées, et encouragé les organismes à apporter les améliorations nécessaires de façon harmonisée. Elles ont souligné l'importance du contrôle et du suivi des programmes, qui constituaient des facteurs clef de leur efficacité et de leurs résultats. Mettant l'accent sur la nécessité d'une saine gestion financière, elles ont appelé à analyser les lacunes de l'audit dans les futurs rapports, à renforcer les mécanismes de contrôle interne, à élargir l'étendue

des vérifications aux sièges et à procéder à la détection des profils à haut risque, en particulier dans les bureaux de pays.

Exprimant leur approbation pour l'évaluation globale des risques, les délégations ont demandé des informations détaillées sur les mesures d'application des recommandations formulées lors des audits dans les bureaux de pays et souligné la nécessité de mettre en place un système de suivi des audits ainsi que des formations aux normes internationales d'audit à l'intention du personnel recruté au niveau national. Elles ont demandé qu'on leur dise où en était le recrutement du Chef de la Section de l'audit et que l'administration présente, lors d'une prochaine session, ses observations relatives au rapport d'audit interne.

Reconnaissant le potentiel d'Atlas pour améliorer la gestion financière, les délégations se sont dites soucieuses de sa mise en service, qui était longue et coûteuse, du point de vue tant financier que des ressources humaines. On a demandé qu'Atlas fasse l'objet d'une évaluation (coûts-avantages, faiblesses et utilité) dont les résultats devront être régulièrement communiqués au Conseil.

Prenant acte des préoccupations des délégations, le Contrôleur du Bureau de la gestion du PNUD a assuré au Conseil que si la mise en service d'Atlas avait été laborieuse, l'an 2005 s'annonçait mieux. Les avantages et les inconvénients d'Atlas apparaîtraient alors clairement, grâce à un imminent examen interne. Il serait possible d'accéder à Atlas de l'extérieur dès la deuxième vague, bien que des questions de sécurité se posent. Il a appelé l'attention des délégations sur les mécanismes de contrôle de qualité d'Atlas, qui permettraient de procéder à un suivi des recommandations d'audit et de faire ressortir les tendances communes, indiquant que le cadre de contrôle interne était un document évolutif. Il a souligné le manque de compétences pour l'interprétation des audits au niveau local, ce qui a conduit le PNUD à lancer un programme de certification, et il a pris note des efforts d'harmonisation des modalités de transfert. Le PNUD organiserait, s'il y a lieu, des consultations officielles sur l'état des mécanismes d'audit d'Atlas.

La Directrice du Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD a appelé l'attention des délégations sur deux examens récents d'Atlas : l'un, en cours d'achèvement, portant sur l'aspect financier de la mise en service; l'autre, déjà achevé, portant sur les structures de contrôle et les contrôles compensatoires. Elle les a assurées de ce que le PNUD était décidé à donner suite aux recommandations, à organiser des formations, à incorporer l'analyse des questions d'audit aux méthodes d'évaluation des risques et à collaborer avec les organismes des Nations Unies.

Le Directeur du Service de vérification externe des comptes (Afrique du Sud) du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a déclaré que le Comité des commissaires aux comptes étudierait les examens d'Atlas et présenterait un rapport à l'Assemblée générale en septembre 2006.

FNUAP. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a présenté le rapport du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2004 (DP/FPA/2005/9).

Les délégations ont pris acte des mesures adoptées pour donner suite aux recommandations de l'audit et ont encouragé le FNUAP à affiner la méthode utilisée pour retracer leur mise en œuvre. Elles se sont réjouies de l'amélioration de la présentation et de la lisibilité du rapport du FNUAP, et ont relevé que cela

démontrait les avantages de l'introduction d'une base de données globale des audits et des recommandations.

Les délégations ont noté que l'avis du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du FNUAP était passé d'une opinion réservée à une opinion pleinement favorable, ce qui dénotait une amélioration de la gestion financière. Une délégation a demandé à être assurée que l'organisation était également déterminée à recruter son personnel par concours et à évaluer le comportement professionnel, et a demandé s'il existait au FNUAP des dispositions relatives aux conflits d'intérêt.

Des délégations ont demandé une explication au sujet de la baisse, depuis 2002, du nombre de rapports d'audit publiés chaque année.

Les délégations ont demandé que figurent à l'avenir dans les rapports les critères utilisés pour sélectionner les bureaux à contrôler, ainsi que des informations relatives aux causes sous-jacentes des résultats des audits et aux mesures prises en conséquence par l'administration; elles ont demandé ce qui était fait pour donner suite aux conclusions des audits dans les bureaux de pays et pour en tirer les enseignements; et elles ont souligné l'importance de dispenser des formations permettant au personnel d'interpréter les résultats des audits et d'établir des plans de suivi. Une délégation a demandé des informations sur la participation du Service de l'audit aux initiatives relatives à des groupes de travail interinstitutions sur la simplification et l'harmonisation.

Les délégations ont suggéré qu'à l'avenir les rapports comprennent des comparaisons avec les conclusions de l'année précédente ainsi qu'entre les régions; et qu'ils indiquent le nombre de recommandations formulées pour chaque domaine thématique, l'étendue des vérifications par rapport au projet, la proportion de réserves émises et le nombre de recommandations d'audit mises en œuvre pour chaque projet.

Afin d'améliorer la structure de gouvernance, les délégations ont suggéré que le PNUD et le FNUAP demandent au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU de présenter son rapport au Conseil d'administration. Elles ont encouragé le FNUAP et le PNUD à établir des critères de notation objective du respect des recommandations des audits pour les bureaux de pays.

Les délégations ont demandé à être tenues régulièrement informées des progrès d'Atlas, des difficultés rencontrées, des solutions adoptées et des prochaines étapes dans sa mise en place. Elles se sont enquis de l'examen indépendant des contrôles internes dans Atlas, de ses coûts et de ses avantages, et elles ont demandé si on avait entrepris d'évaluer son utilité.

La Directrice exécutive adjointe (gestion) a remercié les délégations de leurs observations et de leurs conseils, et a noté que les observations faites par le PNUD concernant Atlas valaient également pour le FNUAP. Elle a rappelé que la Division des services de contrôle interne avait été créée en 2003, date avant laquelle les audits étaient réalisés par le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD. La transition avait pris un certain temps, mais il était désormais prévu d'augmenter le nombre des audits. Elle a assuré au Conseil d'administration que le FNUAP était décidé à recruter le personnel par concours, à évaluer son comportement professionnel et à améliorer la gestion des programmes. Elle a également confirmé qu'il existait des dispositions relatives aux conflits d'intérêt

dans les politiques de personnel et d'approvisionnement du Fonds, ainsi que dans son code de conduite.

Elle a indiqué que le Service de l'audit avait été en contact avec les bureaux de pays et les divisions du siège sur les questions d'audit. La formation du personnel était destinée à lui permettre d'améliorer la gestion des bureaux et des programmes. Elle a accueilli favorablement la proposition tendant à ce que le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU présente son rapport au Conseil; et elle a rappelé que le FNUAP avait participé à des initiatives de simplification et d'harmonisation, et notamment à l'élaboration des cahiers des charges des audits des projets mis en œuvre par les États et les organisations non gouvernementales (ONG).

Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a déclaré que le FNUAP travaillerait, en collaboration avec les organismes qui lui sont apparentés, à la normalisation des notations d'audit. Il a noté qu'il était difficile de définir un univers de risque et reconnu que l'analyse des audits ne devrait pas se restreindre aux effets financiers. Il a souligné que les conclusions de l'audit apparaissant dans le rapport ne concernaient qu'un échantillon limité et ne signifiaient pas que la situation empirait. Il a confirmé qu'Atlas donnait accès à des informations en temps réel sur les dépenses et les budgets et constituait une bonne méthode de détection des fraudes. Il a remercié les membres du Conseil de leur soutien, ajoutant que l'audit interne avait également une dimension humaine : celle des femmes et des enfants dont les programmes soutenus par le FNUAP amélioraient la vie quotidienne.

UNOPS. Les délégations ont remercié la Directrice exécutive adjointe pour son exposé et ont demandé à avoir un aperçu de l'examen des marchés et à être tenues au courant des problèmes, des solutions et des prochaines étapes dans la mise en place d'Atlas.

Tout en indiquant les difficultés survenues, la Directrice exécutive adjointe de l'UNOPS a souligné les progrès accomplis dans le traçage et le suivi des rapports d'audit, ainsi que l'effet positif d'Atlas. Elle a fait part des progrès de l'UNOPS pour donner suite aux recommandations du Comité des achats et a confirmé le recrutement du Chef de la Section de l'audit, qui a déjà pris ses fonctions.

Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/19 sur l'audit et le contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

XIV. Processus de programmation

Le Conseil d'administration a examiné le rapport conjoint sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 2001/11 : accélération de la mise en œuvre des descriptifs de programme de pays (DP/2005/28-DP/FPA/2005/10).

Certaines délégations ont exprimé leur intérêt pour les propositions visant à accélérer l'établissement et l'approbation des descriptifs de programme de pays afin de faire progresser la simplification et l'harmonisation conformément à l'examen triennal des activités opérationnelles de 2004 et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Elles ont cependant averti que cela pourrait fragiliser le processus de consultation. D'autres ont mis en garde contre l'élimination des descriptifs de programme de pays et leur remplacement par un

descriptif commun fondé sur le PNUAD, qui risqueraient de compromettre les résultats de chaque organisme et d'outrepasser le mandat du Conseil. D'autres encore ne voyaient pas la nécessité d'apporter des changements radicaux aux procédures actuelles.

Dans sa décision, le Conseil a demandé au PNUD et au FNUAP de présenter à la session annuelle de 2006 un rapport élaboré avec l'UNICEF et portant sur les possibilités de rationalisation de la procédure actuelle d'approbation des programmes de pays harmonisés afin de réduire le temps nécessaire à l'établissement et à l'approbation des descriptifs de programme de pays et de les synchroniser avec les cycles des instruments et processus de programmation de pays, tout en conservant l'intégrité institutionnelle et le mandat de chaque organisme.

La Présidente du Groupe d'appui aux programmes de pays du Groupe des Nations Unies pour le développement a expliqué que le Groupe d'appui recevait des équipes de pays des demandes tendant à ce que l'on réduise la charge qui pèse sur elles comme sur leurs homologues nationaux dans le processus de programmation. L'utilisation du PNUAD comme descriptif unique de programme de pays permettrait de simplifier la documentation de programmation sans supprimer le besoin de programmes de pays spécifiques aux différents organismes. Le modèle de locaux communs permettrait d'établir une présence centralisée dans chaque pays, tandis que les programmes de pays propres à chaque organisme se complèteraient plus efficacement. Le PNUD prendrait en compte la valeur ajoutée des équipes de pays qui élaborent des analyses des programmes de pays. La Présidente a exhorté le Conseil à examiner ces propositions et à prendre une décision d'ici à la deuxième session ordinaire de 2005.

Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/28 sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 2001/11 : accélération de la mise en œuvre des descriptifs de programme de pays.

XV. Visites sur le terrain

Mission en Azerbaïdjan

En présentant le rapport sur la mission de visite commune en Azerbaïdjan (DP/2005/CRP.8-DP/FPA/2005/CRP.2), le Rapporteur a, au nom de la mission, exprimé sa gratitude au Gouvernement et à l'équipe de pays pour leur hospitalité et les efforts qu'ils avaient déployés pour la préparer.

Les délégations ont félicité les membres du Conseil qui y ont participé pour cette visite fructueuse, qui leur avait permis d'évaluer les difficultés et d'examiner les moyens de rationaliser l'impact des Nations Unies, en particulier pour ce qui est des réfugiés et des personnes déplacées. Elles ont noté la qualité du dialogue entre le Gouvernement et l'équipe de pays, ainsi que le souci de coordination du personnel des Nations Unies. Elles ont aussi loué les efforts visant à tirer parti de l'essor pétrolier du pays, afin de stimuler le développement, d'aider les réfugiés et les personnes déplacées, d'offrir des programmes de santé génésique et de porter une attention particulière aux groupes vulnérables.

Certains ont exprimé leur mécontentement au sujet du processus suivi pour l'établissement du rapport, lui reprochant notamment son opacité, des délais de

consultation flous et un mécanisme de remontée de l'information inefficace. Des préoccupations ont également été exprimées quant à la manière dont était traitée dans le rapport la question de la région du Haut-Karabakh et à la nécessité d'utiliser une terminologie conforme à celle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. D'autres délégations ont loué les efforts de tous ceux qui avaient contribué à publier le rapport à temps malgré des délais serrés. On a demandé qu'il fasse l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques.

Il a été décidé que le rapport sur la mission de visite commune en Azerbaïdjan (DP/2005/CRP.8-DP/FPA/2005/CRP.2) ferait l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques.

Mission en République démocratique populaire lao

En présentant le rapport sur la mission de visite en République démocratique populaire lao (DP/2005/CRP.7-DP/FPA/2005/CRP.1), le rapporteur a remercié le Gouvernement pour son accueil chaleureux et son hospitalité. Il a également remercié le coordonnateur résident des Nations Unies et le représentant résident du PNUD, le représentant du FNUAP et leurs collaborateurs respectifs pour leur travail; et il a fait part des grandes difficultés de développement auxquelles est confronté le pays, notamment les suivantes : présence de nombreuses munitions non explosées; nécessité de développer les capacités nationales; questions de population. Il a souligné que les activités du PNUD et du FNUAP correspondaient aux priorités du Gouvernement et favorisaient l'appropriation des programmes par le pays.

Le Rapporteur a noté que le programme de réforme de la gestion et de l'administration publiques était l'un des projets du PNUD les plus réussis dans le pays. Il a appelé l'attention sur le soutien apporté par le PNUD au Programme national lao d'élimination des munitions non explosées, soulignant la nécessité de sensibiliser les donateurs au problème des munitions non explosées.

Le Corapporteur a noté que l'assistance apportée par le FNUAP au Gouvernement, s'agissant de la santé génésique et des questions de population et de développement, avait donné lieu à un bon climat décisionnel et permis d'accroître la disponibilité en services de santé génésique, de développer l'usage de la contraception et de réduire la mortalité maternelle. Il a retracé les activités qui ont bien appuyé l'éducation entre pairs et la formation des enseignants, l'utilisation d'équipes mobiles pour apporter des services de santé génésique aux villages reculés, et le recours aux spectacles locaux pour faire prendre conscience de problèmes tels que la prévention du VIH. Il a loué la collaboration du FNUAP avec les populations locales, les organisations de la société civile et les ONG internationales.

Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mission de visite en République démocratique populaire lao.

FNUAP

XVI. Rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2004

La Directrice exécutive a axé sa déclaration liminaire sur cinq grandes questions : la marche vers 2015; la réponse à l'évolution du monde; les résultats stratégiques du plan de financement pluriannuel (PFP); l'accroissement de l'efficacité du FNUAP, organisme et partenaire de développement; et la mobilisation des ressources. Elle a souligné le lien entre les droits de l'homme et le droit culturel dans la programmation ainsi que l'importance de la coopération Sud-Sud. Elle a annoncé la nouvelle devise et le nouveau descriptif de mission abrégé destinés à communiquer au grand public la vision du Fonds et a présenté son rapport pour 2004 : progrès accomplis dans l'application du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/FPA/2005/7, I et II). On trouvera le texte intégral de la déclaration au site Web du FNUAP : <<http://www.unfpa.org/execbrd>>.

De nombreuses délégations ont félicité la Directrice exécutive de sa gestion, de son maintien en fonctions jusqu'à 2008, et des progrès accomplis pendant la première année d'exécution du plan de financement pluriannuel. Les délégations ont loué le FNUAP pour avoir en 2004 reçu plus de contributions que jamais à ses ressources ordinaires, avec plus de donateurs que jamais. Certaines ont annoncé leurs contributions, avec engagements pluriannuels et l'une a doublé son apport. Les délégations ont encouragé le FNUAP à renforcer ses partenariats, notamment avec le secteur privé.

Les délégations ont souligné que, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, il fallait atteindre ceux de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elles ont donc félicité le FNUAP de son rôle moteur pour en promouvoir le programme d'action ainsi que de son œuvre dans les domaines de la santé sexuelle et génésique; de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; et de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé génésique. Beaucoup se sont déclarés favorables à l'adjonction lors du Sommet mondial de 2005 d'une autre cible à l'objectif 5 (santé maternelle) : accès universel, d'ici à 2015, aux services de santé génésique par le biais des systèmes de soins de santé primaires.

Les délégations ont félicité le FNUAP de sa participation grandissante aux travaux de synthèse et notamment aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et aux approches sectorielles. Elles l'ont exhorté à se pencher d'urgence sur la santé des adolescents et ont appuyé sa lutte contre le VIH/sida et la violence sexiste. Elles l'ont encouragé à élargir son action en l'axant davantage sur les Trois principes. Elle se sont réjouies de ses contributions à la création de capacités nationales, de son appui actif à l'examen triennal des activités opérationnelles et à la réforme de l'ONU et de sa volonté de donner suite à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Les délégations ont encouragé le FNUAP à produire sur les PFP des rapports plus précis et plus concis car des données de mauvaise qualité sur les objectifs quantitatifs et les indicateurs de résultats nuisaient à l'utilité de ces plans pour la planification et le suivi; de plus des données de pays devraient figurer en 2007 dans le rapport cumulatif sur le plan de financement pluriannuel.

Une délégation a encouragé le FNUAP à appliquer une stratégie nette pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé génésique, en soulignant le rôle qu'il joue pour réduire la mortalité maternelle et pour attaquer les conséquences de l'avortement dangereux. Une autre a souligné l'importance de la nutrition et de l'âge du mariage comme facteurs de mortalité maternelle et a recommandé le doigté culturel face à la seconde question.

Les délégations ont félicité le FNUAP de son action dans le domaine de la coopération Sud-Sud, du succès de sa campagne sur les fistules obstétricales et de son programme de conseils aux jeunes. Elles ont noté qu'il s'occupe de plus en plus de secours et d'interventions humanitaires, notamment à la suite de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien. Elle l'ont encouragé à développer son aptitude à réagir vite et systématiquement aux situations de crise ou d'urgence, en lui demandant d'examiner les incidences du maintien de la durabilité de ces réactions et d'en rendre compte au Conseil.

La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur appui au FNUAP et à ses travaux. Elle a aussi remercié le Gouvernement suédois pour l'accueil à Stockholm de la table ronde de haut niveau sur la santé et les droits génésiques. Elle a pris note avec intérêt de la proposition d'ajouter une cible de santé génésique à l'objectif 5 et admis qu'il fallait redoubler d'efforts contre la mortalité maternelle et pour la prévention du VIH. Elle a souligné le souci du FNUAP pour la santé sexuelle et génésique des jeunes et son attachement aux Trois principes.

Pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé génésique, elle a souligné l'action du Fonds dont une stratégie sera évoquée avec les membres du Conseil. Le FNUAP avait donné des instructions aux bureaux de pays pour remédier à l'attention insuffisante portée à la santé génésique des adolescents dans les DSRP. La Directrice exécutive a noté qu'il y avait plus de 1 000 candidats aux stages du programme spécial de la jeunesse et elle a évoqué les partenariats fructueux noués avec le secteur privé pour la campagne sur les fistules.

S'agissant des DSRP et des approches sectorielles, la Directrice exécutive a dit que, vu ses effectifs, le Fonds ne pouvait pas participer à toutes les réunions. Il fallait qu'il étoffe ses ressources dans les bureaux de pays face à ces problèmes, y compris ceux qui ont trait aux efforts de réforme de l'ONU. Elle a souligné que le Fonds avait attaché au doigté culturel dans sa programmation à la coopération Sud-Sud et à une action adaptée au nouveau climat de l'aide.

Le chef du Bureau de la planification stratégique a pris note avec intérêt des observations des délégations et souligné que le FNUAP était décidé à exécuter efficacement le plan de financement pluriannuel. Il a noté les observations faites sur les données et les indicateurs pour les rapports sur les plans de financement pluriannuel, en précisant qu'il comptait disposer de plus de données sur les indicateurs pour le rapport cumulatif en 2007.

Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/25 : rapport de la Directrice exécutive pour 2004.

XVII. Engagements financiers en faveur du FNUAP

En présentant le rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP (DP/FPA/2005/8 et Corr.1), la Directrice exécutive a remercié les donateurs de leurs

contributions qui ont permis au Fonds d'atteindre un niveau de ressources plus élevé que jamais. Elle a surtout remercié les pays qui avaient augmenté leurs contributions et dit espérer que le FNUAP pourrait atteindre son nouvel objectif de 400 millions de dollars de ressources ordinaires en 2005.

Le responsable du Service de mobilisation des ressources a donné une prévision actualisée des revenus du FNUAP. Il a souligné l'importance d'une base de ressources prévisible et assurée et remercié le Conseil d'administration de ses avis, de son appui et de ses encouragements. Les délégations ont félicité le FNUAP d'avoir si bien mobilisé des ressources, en notant que c'était un signe de confiance qu'il inspire aux donateurs. Elles ont dit qu'il faudrait augmenter l'aide publique au développement pour les activités de population et de santé génésique.

La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur appui et de leurs suggestions. Elle a indiqué que le FNUAP étudierait la meilleure manière de faire apparaître les contributions des pays de programme dans son rapport.

Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/24 : Engagements financiers en faveur du FNUAP.

XVIII. Programmes de pays et questions connexes

Le Conseil d'administration était saisi de 14 projets de documents de programme de pays; d'une note sur l'exécution du programme spécial d'aide au Myanmar; de la première prorogation de ce programme pour un an; et de la prorogation pour deux ans du programme de pays pour le Timor-Leste.

Afrique. Les délégations ont encouragé le FNUAP à se concentrer davantage sur la prévention du VIH/sida dans les quatre programmes. Elles l'ont félicité de sa collaboration avec la société civile au Burkina Faso, notamment dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation. Elles se sont réjouies de l'accent mis sur les questions d'égalité des sexes et noté que le FNUAP était bien placé pour en animer le Fonds commun. Elles l'ont exhorté à s'engager davantage dans le programme du secteur de la santé et à l'action pour la santé génésique. S'agissant du document sur le Ghana, elles ont noté les progrès accomplis grâce aux approches sectorielles, conseillé une référence plus nette au secteur privé quant à la programmation de l'approvisionnement en préservatifs, et encouragé le FNUAP à augmenter la capacité dans le domaine de l'égalité des sexes. Concernant le document de l'Ouganda, elles ont préconisé un alignement plus étroit sur le DSRP et les approches sectorielles de la santé et recommandé une harmonisation accrue avec les autres organismes des Nations Unies. Elles ont demandé comment les problèmes humanitaires dans l'Ouganda du Nord seraient abordés et exhorté le FNUAP à se pencher sur la question des orphelins du VIH/sida.

États arabes et Europe. Les délégations ont reconnu l'harmonie entre les documents sur l'Ukraine et l'Albanie et leurs PNUAD respectifs. Elles ont souligné le rôle du Fonds dans la sensibilisation des jeunes à la santé et aux droits génésiques; elles ont affirmé qu'il fallait s'occuper du VIH/sida; et elles ont félicité le Fonds de son œuvre de prévention du VIH avec les services ukrainiens en uniforme. Elles l'ont encouragé à s'efforcer de réduire l'incidence de l'avortement en Ukraine et en Albanie et à s'occuper de la violence sexiste en Ukraine, en préconisant des ressources supplémentaires pour le programme de ce pays. Elles se

sont dites satisfaites de ce que le document sur la Turquie souligne la création de capacités nationales et corresponde aux priorités nationales. À propos du document sur le territoire palestinien occupé, une délégation s'est félicitée de ce que l'accent soit mis sur l'accès aux services complets de santé génésique.

Asie et Pacifique. S'agissant du document sur le Bangladesh, les délégations ont souligné l'importance de la maternité sans risques et de l'accouchement bien assisté. Elles se sont réjouies des efforts de formation de maïeuticiens et ont préconisé un appui technique pour améliorer la qualité des services. Il faudrait s'occuper davantage de la création de capacités, des produits de santé génésique et des partenariats avec la société civile. Les délégations ont loué le document sur le Cambodge et l'assistance du Fonds prévue pour le recensement de 2008. Elles ont encouragé le FNUAP à travailler avec les ONG sur des questions délicates comme la santé génésique des adolescents et encouragé une collaboration accrue avec le Ministère de la femme. Concernant le document sur la Chine, une délégation n'a pas appuyé le maintien de la fourniture par le Fonds d'un appui en planification familiale et en santé génésique aux autorités démographiques du pays mais de nombreuses autres ont exprimé leur appui au document en se félicitant de l'esprit de réforme et de l'assouplissement dans le programme chinois de planification familiale. S'agissant du document sur le Viet Nam, les délégations ont loué l'accent mis sur la réduction de la pauvreté et de la mortalité maternelle et infantile. Elles ont noté qu'il fallait des programmes scolaires sur la santé génésique des adolescents et encouragé le FNUAP à continuer ses activités au Myanmar pour y assurer la santé et les droits génésiques de la population.

Amérique latine et Caraïbes. Les délégations ont reconnu que le document sur le Pérou était conforme à ses priorités et à ses plans de développement nationaux. Elles se sont réjouies de ce que le Gouvernement, les ONG et d'autres partenaires du développement aient été largement consultés pour élaborer le programme.

Les directeurs des divisions géographiques du FNUAP ont remercié les délégations de leurs observations en précisant que celles qui portaient sur les projets de programme de pays distincts leur seraient transmises.

Le Conseil d'administration a pris note de la première prorogation pour un an du programme spécial d'aide au Myanmar et de la note sur son exécution. Il a approuvé la prorogation pour deux ans du programme de pays pour le Timor-Leste et a pris note des 14 documents de programme de pays suivants et des observations faites à leur sujet : Burkina Faso, Ghana, Namibie, Ouganda, Albanie, Georgie, territoire palestinien occupé, Turquie, Ukraine, Bangladesh, Cambodge, Chine, Viet Nam et Pérou.

XIX. Autres questions

Hommage d'adieu à l'Administrateur du PNUD

Le Conseil d'administration a rendu hommage à l'Administrateur du PNUD, Mark Malloch Brown qui quitte le PNUD pour devenir Chef de cabinet de l'ONU. Les délégations ont fait l'éloge de ses réalisations et de ses qualités personnelles et lui ont exprimé leurs vœux de succès dans son nouveau poste.

Exprimant les regrets que leur cause son départ et applaudissant son attachement au développement, les membres du Conseil ont loué l'Administrateur

d'avoir su guider le PNUD à travers une délicate période de réforme, de lui avoir fait aborder des domaines comme la consolidation de la paix après les conflits, la Commission du secteur privé et le Projet objectifs du Millénaire, et d'avoir redressé sa situation financière.

Conférence spéciale : de la consolidation de la paix après les conflits au développement : le cas d'El Salvador

La Présidente du Conseil d'administration a ouvert la conférence en soulignant l'importance des efforts de consolidation de la paix en El Salvador et le partenariat exemplaire entre ce pays et le PNUD vers une paix et un développement durables.

Elle a présenté les orateurs, notamment M. Francisco E. Laínez, Ministre des affaires étrangères d'El Salvador, qui a évoqué les problèmes que pose son pays à l'instauration d'une paix et d'une démocratie durables et après 10 ans de conflit armé, en soulignant le dialogue et les négociations auxquels préside le PNUD.

M. Laínez était accompagné du Président de la Cour suprême, Agustín García Calderón; de l'ancien Ministre de l'éducation et coordonnateur du premier rapport d'El Salvador sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, Evelyn Jacir de Lovo; de la personnalité politique et ancien commandant du Front de libération nationale Farabundo Martí, Facundo Guardado; de l'Administrateur associé du PNUD, Zéphirin Diabré et de la Coordinatrice résidente des Nations Unies en El Salvador, Beat Rohr. Ils ont parlé de la transition entre le règlement des conflits et la consolidation de la paix et le développement; des réformes institutionnelles et légales; et de l'évolution de la politique de développement socioéconomique.

L'Administrateur assistant adjoint et Directeur adjoint du Bureau de la prévention des crises et du relèvement, M. John Ohiorhenuan, a parlé des enseignements tirés des efforts de consolidation de la paix après les conflits de par le monde, et l'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de l'Amérique latine et des Caraïbes, M^{me} Elena Martinez, a parlé du rôle du PNUD dans la consolidation de la paix en Amérique centrale.

Les délégations ont remercié les orateurs de leurs exposés et félicité le Gouvernement d'El Salvador et le PNUD d'avoir organisé la conférence. Elles ont appelé l'attention sur les initiatives du PNUD intéressant les négociations de paix; les accords-cadre sur les droits de l'homme et les populations autochtones; l'assistance aux personnes déplacées et aux réfugiés; et l'appui aux activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Les délégations ont exhorté le PNUD à continuer à coordonner avec les pays toutes les phases des processus de paix après les conflits; mais les ressources étant alors rares, le PNUD devrait encourager les organismes des Nations Unies à unir les leurs et à coopérer étroitement avec les institutions financières internationales pour avoir le maximum d'effet sur les pays. Exhortant le PNUD à miser sur l'importance croissante des activités de consolidation de la paix après les conflits, les délégations ont exprimé l'espoir qu'une fois avalisée, l'initiative du Secrétaire général visant à créer une commission de la consolidation de la paix et un fonds permanent à cette fin aurait un effet positif sur les efforts du PNUD après les conflits.

La conférence a été suivie d'une réception donnée par l'Administrateur du PNUD et le Ministre des affaires étrangères d'El Salvador.

Méthodes de travail du Conseil

Le Vice-Président du Bureau (États africains), a présenté le document officieux sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration, en soulignant les questions évoquées lors de la réunion informelle du 1^{er} juin. Les délégations ont montré de l'intérêt pour les propositions faites mais indiqué qu'il faudrait en débattre davantage avant de recommander des mesures d'amélioration. Certaines ont jugé inutile d'améliorer à ce stade les méthodes de travail.

Quelques délégations ont suggéré d'identifier sous forme matricielle les insuffisances dans ces méthodes. Les membres du Conseil sont convenus de présenter leurs recommandations à la session actuelle, en se concertant informellement pour présenter le document officieux comme document officiel du Conseil à la deuxième session ordinaire, en septembre 2005.

Causerie du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les conclusions de l'enquête mondiale sur l'impact des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau des pays

La causerie a donné un aperçu des grandes conclusions : a) prise de conscience et appropriation de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement; b) signes d'engagement, mesurant l'état de la base analytique pour la formulation de stratégies de réduction de la pauvreté et des plans de développement fondés sur les objectifs du Millénaire en la matière, l'évolution de l'évaluation des besoins, les remaniements d'ordre politique, législatif et budgétaire ainsi que dans la coopération au développement; c) progrès vers la mise en œuvre, comme l'élargissement des programmes face aux questions de santé et d'éducation; et d) échelle et nature des interventions des équipes de pays des Nations Unies.

FNUAP

Le FNUAP a organisé deux consultations informelles : a) sur son rôle et son action face aux crises (prévoyance, réponse humanitaire, transition et relèvement); et b) sur la santé maternelle et le VIH/sida.